

Déclaration de Georges Dupon-Lahitte, président de la FCPE au CSE du 7 juillet 2005

Monsieur le ministre,

« Quand j'aurai entendu tout le monde, je prendrai des décisions pour le meilleur résultat possible dans le meilleur esprit possible ». C'est ce que vous déclariez peu après votre entrée au gouvernement. Vous ajoutiez même, généreux : « Je recevrais tous ceux qui me le demandent. Si un million le demande, j'en recevrai un million ». Vous n'aviez qu'un souci que vous résumiez ainsi : « Je veux adapter les textes à ce que j'entends ».

Mais mis en demeure d'appliquer sans délai la loi Fillon par le gouvernement et la majorité parlementaire, Monsieur le ministre, vous avez troqué la concertation pour la précipitation, et l'examen des projets de texte qui nous sont proposés à ce CSE montre à l'évidence que nous n'avons pas été entendus.

Il s'agit donc, encore une fois, d'une parodie de dialogue social qui porte un mauvais coup à l'Ecole, c'est-à-dire, d'abord, aux enfants et aux jeunes.

En une dizaine de jours, c'est une avalanche de textes qui nous est présentée, rendant impossible toute réflexion et tout débat sérieux : c'est une manifestation de mépris pour les représentants élus de la communauté éducative, mais plus grave encore, c'est un acte de désinvolture inquiétant – pour ne pas dire plus- à l'égard des jeunes et, parmi eux, à l'égard de ceux qui ont le plus besoin d'école.

En fait, et malgré vos déclarations rassurantes, c'est une continuité de fond et de méthode qui se manifeste entre la loi Fillon et les dispositions que vous avez prises.

A cette continuité, la FCPE opposera la sienne : celle d'une opposition résolue à la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école.

Non pas une opposition par principe, mais sur la base d'un désaccord profond entre deux conceptions de l'Ecole radicalement différentes dans leurs finalités.

L'actuel gouvernement, pas plus que le précédent, n'a l'intention de prendre en compte les attentes et les exigences qu'a exprimée la Nation lors du débat national sur l'avenir de l'école.

Pas plus que le précédent, l'actuel gouvernement n'a l'intention de mettre les moyens nécessaires à une politique ambitieuse pour l'école.

Les premières paroles d'apaisement n'ont finalement été qu'un leurre : comment, dans ces conditions, voulez-vous qu'un dialogue de confiance s'instaure à partir du moment où l'un des interlocuteurs faillit à ses engagements ?

Au final, les projets de textes qui nous sont proposés et qui auraient pu constituer un levier pour la transformation de l'Ecole sont au degré zéro de la mesure de l'enjeu.

Le programme personnalisé de réussite éducative, pièce prétendument maîtresse des dispositifs d'aide et de soutien, n'a pas dépassé le niveau du slogan.

Et pourtant, pas un parent n'est insensible au principe même de la mise en place de dispositifs de soutien et d'accompagnement.

Mais à ce jour, vous ne nous proposez qu'un simple affichage sans contenu, sans mode d'emploi, mais surtout sans ambition pour l'élève en difficulté, car à celui qui n'aura pas maîtrisé les contenus d'un socle commun qui reste à inventer, vous offrez pour toute perspective un « bilan personnalisé » !

Nous sommes décidément bien loin des préconisations – fussent-elles perfectibles- du rapport de la mission Thélot !

Définition d'un socle suspendue à l'avis du Haut Conseil de l'Education, instance étriquée dans sa composition, bridée dans ses compétences puisqu'il ne peut se saisir lui-même des grandes questions éducatives, et qui devra, une fois installé, prendre le temps de mettre en place les structures nécessaires aux missions qui lui sont confiées.

Combien de temps devront attendre les élèves ?

Quel sera le degré d'association des partenaires de l'Ecole à l'élaboration du socle ?

Comment sera-t-il articulé avec une politique de différenciation pédagogique qui crée les outils permettant de garantir à tous l'acquisition de ce socle ?

Voilà des questions fondamentales, posées de façon lancinante, toujours détournées, toujours évacuées, laissées obstinément sans réponses, parce que la volonté politique n'y est pas.

Car pour porter cette volonté, c'est-à-dire à la détermination de conduire tous les jeunes vers le succès et la capacité de s'en donner les moyens, encore faut-il que cette ambition éducative ne soit pas réservée à quelques uns.

C'est l'exemple exactement inverse qui nous est donné par le projet de décret relatif aux modalités d'attribution de la bourse au mérite.

Deux constats sont irréfutables :

- la pauvreté est la cause fondamentale de l'échec scolaire ;
- les pouvoirs publics sont dans l'incapacité de faire respecter le principe de gratuité de l'enseignement.

La logique de l'attribution d'une bourse au mérite aux élèves obtenant une mention au brevet est imparable : pour réussir, il faut avoir des moyens financiers, pour mieux réussir, il faut en avoir encore plus.

Alors, pourquoi ne pas en allouer, a fortiori, à ceux qui ne réussissent pas, puisqu'il faut précisément des moyens financiers pour réussir ? Si « une graine » est en dormance, c'est sans doute simplement parce qu'elle demande à être arrosée plus que les autres...

Plutôt que de réserver cette enveloppe supplémentaire à quelques-uns, la priorité, aujourd'hui, est d'augmenter substantiellement le montant des bourses et le nombre de bénéficiaires pour que les lycéens ne soient pas obligés de travailler. La poursuite des études et la gratuité sont un droit, pas un mérite.

Nous refusons de nous inscrire dans une logique de prime au rendement, même si, encore une fois, il est totalement légitime que les élèves qui ont travaillé continuent d'être aidés et encouragés et que l'on permette aux élèves des milieux modestes de poursuivre leurs études le plus loin possible sans être empêchés par des problèmes financiers.

Autre et dernier exemple qui témoigne de l'orientation élitiste d'une politique éducative que nous condamnons : le projet de texte relatif aux dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves à l'école prévoit « des aménagements au profit des élèves intellectuellement précoces ou manifestant des aptitudes particulières ».

A priori, cette disposition nous paraît tout à fait justifiée : on a longtemps négligé la situation de ces enfants qui semblaient « très en avance » sur le reste de la classe.

Mais qui clarifiera les concepts ?

Comment définit-on un enfant intellectuellement précoce ?

Comment mesure-t-on la précocité intellectuelle ?

Est-elle seulement mesurable ?

De quelles aptitudes particulières veut-on parler ?

Pourquoi est-ce la seule catégorie à propos de laquelle on évoque –fait exceptionnel- le rythme d'apprentissage?

Dans ce cas aussi, l'organisation de l'école en cycles n'est-elle pas une réponse appropriée?

Et pourquoi néglige-t-on les rythmes, ou plus exactement dans ce cas, les vitesses d'apprentissage et d'acquisition des autres élèves ?

A quel moment leur dit-on : la vitesse d'acquisition n'est pas un critère de réussite, chacun doit pouvoir avancer à son rythme, y compris en étant judicieusement stimulé, sans être pour autant sanctionné par une norme temporelle et arbitrairement uniforme ?

Et bien, on ne le leur dit pas.

En revanche, ce qu'on leur dit, c'est : si vous n'avancez pas au même rythme que les autres vous redoublez, vous ferez du sur place, vous serez immobilisés, c'est-à-dire, qu'en réalité, vous reculerez.

Et ce qu'on se garde bien de leur dire, et de dire à leurs parents, c'est que ce redoublement sera un handicap pour toute la suite de leur parcours scolaire.

Et comme le projet de texte n'est pas à une grosse contradiction près, il proclame qu'un dispositif de soutien est mis en place « lorsqu'il apparaît qu'un élève ne sera pas en mesure de maîtriser les connaissances et compétences à la fin d'un cycle ».

En même temps, « lorsqu'un redoublement est décidé, et afin d'en assurer l'efficacité pédagogique, un programme personnalisé de réussite éducative est mis en place. »

Alors, de deux choses l'une :

- ou bien il s'agit d'un redoublement « sec », l'élève « refera » la classe qu'il redouble et le PPRE, qui est un dispositif personnalisé, est donc inutile ;

- ou bien le PPRE, en toute logique, va s'appliquer aux domaines où l'élève a connu des difficultés et alors le redoublement est sans objet, car l'élève continuera de parcourir normalement le cycle dans lequel il est engagé, en poursuivant les apprentissages où il n'a pas rencontré d'obstacles.

On voit bien l'impossibilité totale de faire concilier dans un texte une démarche pédagogique et son contraire : on ne peut à la fois conserver par stratégie une démarche de cycle en lui accolant, par volonté politique, le rétablissement du redoublement.

Erreur fondamentale aggravée par un aveuglement proprement sidérant : toutes les recherches, depuis des années, et d'où qu'elles viennent montrent à la fois l'inefficacité du redoublement, sa nocivité, et son pouvoir de stigmatisation de l'élève dans la poursuite de la scolarité. Puisque vous prévoyez le redoublement à l'école primaire, envisagez-vous de faire redoubler les enfants dès l'école maternelle ?

Se donner comme objectif de faire réussir tous les jeunes, c'est décider, dans un premier temps, de construire les éléments fondamentaux d'une scolarité obligatoire de qualité.

Cet objectif passe par l'articulation nécessaire et concertée entre des volontés de nature différente, mais complémentaires :

- volonté d'accompagner la scolarité des élèves sur la base d'une démarche de différenciation pédagogique ;
- volonté de construire un socle commun de contenus, de savoir faire, de savoir être qui est, non pas un plafond, mais un tremplin pour l'avenir des jeunes ;
- volonté de mobiliser, autour de ces objectifs, une énergie collective qui, suivant les cas, sera l'équipe pédagogique, l'équipe éducative, la communauté éducative ;

- volonté de faire des parents d'élèves non pas des spectateurs attendris par les progrès de leur progéniture, mais des acteurs de l'école, des acteurs du progrès de l'école.

Cette ambition, selon notre analyse, est absente de la loi depuis les premiers moments de son élaboration.

Rien ne nous permet de penser que la situation a évolué comme nous le souhaitions.

Nous n'avons, en effet, que quelques motifs de satisfaction, et encore ces derniers doivent-ils être nuancés :

- l'esprit qui anime l'organisation de l'enseignement des langues vivantes nous convient : encore faudra-t-il que les groupes de compétence soient réellement des groupes à effectif réduit, que leur composition soit périodiquement révisable et que les personnels soient formés.

- le projet d'arrêté modifiant le règlement général du brevet de technicien supérieur est sans aucun doute un facteur de valorisation de la voie professionnelle, sous réserve d'un certain nombre de précisions techniques.

Et parfois notre satisfaction a été contrariée par des reculs stratégiques qui nous paraissent tout à fait préjudiciables à une scolarité réussie :

Renoncer au conseil pédagogique dans les EPLE est pour nous en totale contradiction avec la fédération des volontés que nous développons plus haut ..

Mais il est vrai qu'il faudrait le faire cohabiter avec le concept flou -mais c'est le flou qui fait sa force- d'une prétendue « liberté pédagogique ».

Nous serons par ailleurs très attentifs sur les mesures qui seront prises en matière de remplacement des professeurs : il faut que chacun se persuade ici que cette préoccupation est très aiguë chez les parents, tant ils savent que la scolarité de leur enfant est dépendante d'un travail régulier.

La déception des parents d'élèves est donc réelle, leurs attentes demeurent fortes.

Le temps du débat a eu lieu.

Le temps de la concertation et de la négociation a été escamoté, alors que rien, sinon des motifs de nature politicienne, ne justifiait cette hâte.

Encore faut-il, derrière les formules convenues, croire sincèrement à l'éducabilité de chaque jeune et en tirer les conséquences en termes de politique éducative et en termes de moyens mis à son service.

Comme je l'ai dit tout à l'heure au nom de nos partenaires, je veux encore une fois insister sur les inquiétudes des parents et des jeunes à propos de la prochaine rentrée.

Combien d'enfants ne pourront être scolarisés en maternelle ?

Combien de jeunes n'auront pas d'affectation dans la formation de leur choix ?

Quelles conditions d'études leur offrira-t-on avec des classes surchargées, un manque criant de surveillants, des enseignants non remplacés... ?

Comment pourraient-ils accepter que l'on multiplie les cadeaux au réseau d'établissements d'enseignement privés et que l'on accorde des réductions d'impôt conséquentes aux familles pouvant payer des aides scolaires privées alors que l'on réduit drastiquement les moyens de l'école publique ?

Le gouvernement doit prendre conscience des attentes extrêmement fortes des parents.

Nous espérons qu'au cours de la discussion qui va suivre nos propositions et nos remarques seront prises en compte, ce qui conditionnera nos choix de vote.